



Commissaires aux Comptes associés :

Mathieu BACCI

Jean Michel MINICONI

Stéphanie ROSSI

**COMITE REGIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF CORSE
Association régie par la loi du 1er juillet 1901**

Siren : 329 244 958

**Résidence Highland – Av de Verdun
20000 AJACCIO**

Exercice clos le 31 Décembre 2019

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Société Civile Professionnelle de Commissaires aux Comptes
Inscrite près la Cour d'appel de Bastia
Siret : 483 326 757 00026 APE 6920Z
Immeuble «Ivoire» - Route de Mezzavia - Col du Stiletto - 20 090 AJACCIO
Tél. : 04.95.20.20.11 Fax : 04.95.20.96.35E-mail : anaxa.audit@bureauanaxa.com

Membre d'une association agréée, acceptant à ce titre le règlement par chèque des honoraires



COMITE REGIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF CORSE

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux membres

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association «Comité Régional Olympique et Sportif de Corse» relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Comité Directeur le 29 mai 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérification spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Comité Directeur et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité Directeur en date du 29 mai 2020.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises



individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Ajaccio,
Le vendredi 4 décembre 2020

Le Commissaire aux comptes

SCP BACCI-MINICONI-ROSSI

Jean-Michel MINICONI

Comptes annuels

2019

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Comptes annuels

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	525	525		
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outilla				
Autres immobilisations corporelles	43 874	22 517	21 356	24 319
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 578		1 578	1 578
ACTIF IMMOBILISE	45 976	23 043	22 934	25 897
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur comman				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	11 825		11 825	
Autres créances	100 680		100 680	19 360
Divers				
Valeurs mobilières de placement	3 142		3 142	3 142
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	236 843		236 843	331 510
Charges constatées d'avance	276		276	
ACTIF CIRCULANT	352 766		352 766	354 012
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	398 742	23 043	375 700	379 908

Bilan

	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise	8 067	8 067
Ecart de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	99 425	49 953
RESULTAT DE L'EXERCICE	-6 927	49 472
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	100 565	107 492
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	6 935	38 630
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	6 935	38 630
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
<i>Emprunts</i>	12 887	23 313
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	12 887	23 313
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	106 050	116 210
Dettes fiscales et sociales	4 756	14 064
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	144 198	75 000
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	310	5 200
DETTES	268 200	233 787
Ecart de conversion - Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	375 700	379 908

Compte de résultat

	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	%	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises						
Production vendue	3 704	1,32	3 512	1,33	192	5,47
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	272 637	97,31	260 477	98,59	12 160	4,67
Reprises et Transferts de charge	173 557	61,95	16 314	6,18	157 242	963,83
Cotisations						
Autres produits	161 270	57,56	205 300	77,71	-44 030	-21,45
Produits d'exploitation	611 168	218,14	485 604	183,81	125 564	25,86
Achats de marchandises						
Variation de stock de marchandises						
Achats de matières premières						
Variation de stock de matières premières						
Autres achats non stockés et charges exte	581 001	207,37	333 604	126,27	247 397	74,16
Impôts et taxes	1 409	0,50	1 973	0,75	-565	-28,63
Salaires et Traitements	47 228	16,86	85 963	32,54	-38 734	-45,06
Charges sociales	15 964	5,70	32 603	12,34	-16 639	-51,04
Amortissements et provisions	2 963	1,06	2 843	1,08	119	4,20
Autres charges	362	0,13	11		350	NS
Charges d'exploitation	648 926	231,62	456 998	172,98	191 928	42,00
RESULTAT D'EXPLOITATION	-37 758	-13,48	28 606	10,83	-66 364	-231,99
Opérations faites en commun						
Produits financiers	3 419	1,22	4 812	1,82	-1 393	-28,95
Charges financières	3 042	1,09	1 648	0,62	1 394	84,61
Résultat financier	377	0,13	3 165	1,20	-2 787	-88,07
RESULTAT COURANT	-37 380	-13,34	31 771	12,03	-69 151	-217,66
Produits exceptionnels	32 199	11,49	18 856	7,14	13 343	70,76
Charges exceptionnelles	926	0,33			926	
Résultat exceptionnel	31 274	11,16	18 856	7,14	12 417	65,85
Impôts sur les bénéfices	821	0,29	1 155	0,44	-334	-28,95
Report des ressources non utilisées						
Engagements à réaliser						
EXCEDENT OU DEFICIT	-6 927	-2,47	49 472	18,73	-56 399	-114,00

Comptes annuels

2019

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : CROSC

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 375 700 EURO et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 6 927 EURO. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 29/05/2020 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du plan comptable du secteur .

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices
- continuité de l'exploitation.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en EURO.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Installations générales, agencements et aménagements divers :

Agencements divers : 10 ans

* Matériel de bureau : 5 à 10 ans

* Matériel informatique :

Logiciels : 3 ans

Matériels : 3 ans

* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	525			525
Immobilisations incorporelles	525			525
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	22 233			22 233
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	25 384		3 743	21 641
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	47 617		3 743	43 874
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	1 578			1 578
Immobilisations financières	1 578			1 578
ACTIF IMMOBILISE	49 719		3 743	45 976

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	525			525
Immobilisations incorporelles	525			525
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	8 300	1 528		9 828
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	14 998	1 435	3 743	12 690
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	23 298	2 963	3 743	22 517
ACTIF IMMOBILISE	23 823	2 963	3 743	23 043

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 114 359 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	1 578		1 578
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	11 825	11 825	
Autres	100 680	100 680	
Charges constatées d'avance	276	276	
Total	114 359	112 781	1 578
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	À la clôture
Fonds propres sans droit de re	8 067				8 067
Fonds propres avec droit de re					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à Nouveau	49 953		49 472		99 425
Excédent ou déficit de l'exercic	49 472		49 472	6 927	-6 927
Situation nette	107 492		98 944	6 927	100 565
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commo					
TOTAL	107 492		98 944	6 927	100 565

Provisions

Notes sur le bilan

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	38 630				6 935
Total	38 630				6 935
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières					
Exceptionnelles			31 694		

Il a été comptabilisé au 31/12/2016, une provision pour risques et charges liée à une procédure prud'homal pour un montant de 38629,87 €.

En raison d'une décision favorable à l'association intervenue en date du 26 janvier 2018 et dans l'attente de l'appel interjeté par le salarié cette provision a été maintenue au 31/12/2018.

Au cours de l'exercice la chambre sociale de la cour d'appel de Bastia a dans son jugement en date du 9 octobre 2019 condamné l'association à 6935,45 € au titre de rappel de salaire et d'indemnités.

A la date du 31/12/2019 il a donc été comptabilisé une reprise sur provision pour 31694,42 €.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 268 200 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	12 887	10 997	1 890	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	106 050	106 050		
Dettes fiscales et sociales	4 756	4 756		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	144 198	144 198		
Produits constatés d'avance	310	310		
Total	268 200	266 309	1 890	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	100 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	110 424			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FOURNIS.FACT.NON PARVENUE	4 200
INT.COURUS/EMPRUNT ETAB.C	2
CONGES A PAYER	227
ORG.SOC. CH/CONGES A PAY.	73
ORG.SOC. CHARGES A PAYER	1 409
Total	5 910

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Total			

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PROD.CONSTATES D AVANCE	310		
Total	310		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 4 200 EURO

Honoraire des autres services : 0 EURO

Subventions d'exploitation

Suivis des subventions 2019

CLIENT :		LIBELLE :				DATE :	
CROSC		SUIVI DES SUBVENTIONS				04/03/2020	
						FOLIO :	
						EXERCICE : 2019	
ORGANISMES	COMPTES PRODUITS	SUBVENTION CONSTATEE AVANCE AU 31/12/N 1	SUBVENTION A RECEVOIR AU 31/12/N 1	SUBVENTION RECUE AU 31/12/N	SUBVENTION A RECEVOIR AU 31/12/N	SUBVENTION CONSTATEE AVANCE AU 31/12/N	SUBVENTION DE L'EXERCICE
FONCTIONNEMENT							
CTC CONV FONCTIONNEMENT	740000			50000,00			50000,00
CNDS CONV FONCTIONNEMENT	740004			90000,00			90000,00
TOTAL				140000,00	0,00	0,00	140000,00
ETAT AIDES EMPLOIS							
FONFEP				2636,78			2636,78
TOTAL	740003			2636,78	0,00	0,00	2636,78
JEUX DES ILES							
JEUX DES ILES 2019 CONV CTC	740201			45000,00	45000,00		90000,00
JEUX DES ILES 2019 CONV CNDS	740202			40000,00			40000,00
				85000,00	45000,00	0,00	130000,00
AUTRES ACTIONS							
TOTAL	740206			0,00	0,00		0,00
TOTAL			0,00	227636,78	45000,00	0,00	272636,78
COMPTES		487000		441000		487000	740XXXX

Notes sur les retraites

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 526 EURO